PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Avril 2021

	DATE DE CONVOCATION	L'an deux mille vingt et un, Mardi 6 Avril à 20 h 00 Le Conseil Municipal légalement convoqué,
	02/04/2021	s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire
	DATE DE PUBLICATION	Etaient présents :
	09/04/2021	MM. Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Jennifer ALVES DA CUNHA, Manuel
	NOMBRE DE CONSEILLERS	BATAILLE, Sabina BECK, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF, Séverine PERRIER, Antoine TRAINEAU. Absents excusés: Philippe CORTES, ayant donné pouvoir à Robert de KERVÉGUEN Julie MARCQ-VADAINE, ayant donné pouvoir à Sévérine PERRIER Alain CAILLIOT
EN		Formant la majorité du conseil en exercice.
EXERCICE	14	
PRÉSENTS	11	SECRÉTAIRE : Sabina BECK
VOTANTS	13	

Ouverture de séance à 20 h 00.

Un scrutin a eu lieu, Sabina BECK est nommée secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion en date du 23 Février 2021 à chaque élu, Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Signature du procès-verbal du 23 Février 2021

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer le procès-verbal de séance du conseil municipal du 23 Février 2021.

Monsieur le Maire informe du décès de Monsieur Gérard CLAUDEL, qui fut Sénateur, Maire d'Ennery, Vice-Président du Conseil Départemental, Président du Parc Naturel Régional, Président de l'Union des Maires du Val d'Oise.

Il tient à souligner son engagement pour le Parc Naturel Régional du Vexin Français, dont il fut le père fondateur.

Robert de Kervéguen demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en l'honneur de cet homme, figure emblématique du Vexin.

Un point est proposé en ajout à l'ordre du jour initialement prévu.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin demande aux communes adhérentes de modifier leur nombre de représentants.

DÉLIBÉRATIONS

<u>Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</u> <u>Délibération 2021 04 01</u> (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le projet de transformation de deux logements communaux en duplex 2 Rue de la Vieille Côte à la Gaudière est éligible à la DETR 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée pour la création d'un logement locatif en duplex de 65 m² habitables dans l'immeuble communal situé 2 Rue de la Vieille Côte.

Le montant prévisionnel total des dépenses est arrêté pour 230 664 € HT.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune de Vigny est éligible en 2021 au concours financier de l'Etat attribué sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le lancement de l'opération visant la création de ce logement ;
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux correspondant à 45 % du montant de la dépense subventionnable HT, soit une subvention de 91 494 € ;
- **S'engage** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et le taux réellement attribué ;
- **S'engage** à inscrire les dépenses et recettes liées à cette opération dans la comptabilité et dans le budget primitif communal ;
- **Autorise** le Maire à effectuer les demandes de prêts et de subvention permettant le financement de l'opération.

<u>Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</u> <u>Délibération 202 04 02</u> (rapporteur Robert de Kervéguen)

Des travaux de rénovation à l'école sont éligibles à la DETR 2021

Monsieur Madi, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation à l'école.

Le montant prévisionnel total des dépenses est arrêté pour 8 375 € HT.

Monsieur Madi fait savoir que la commune de Vigny est éligible en 2021 au concours financier de l'Etat attribué sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le lancement de ces travaux de rénovation à l'école ;
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux correspondant à 45 % du montant de la dépense subventionnable HT, soit une subvention de 3 768,75 €;
- **S'engage** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et le taux réellement attribué ;
- **S'engage** à inscrire les dépenses et recettes liées à cette opération dans la comptabilité et dans le budget primitif communal ;
- **Autorise** le Maire à effectuer la demande de subvention permettant le financement de l'opération.

<u>Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</u> <u>Délibération 202 04 03</u> (rapporteur Robert de Kervéguen)

Des travaux de clôture à l'école sont éligibles à la DETR 2021

Monsieur Madi, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de travaux de mise en sécurité à l'école.

Le montant prévisionnel total des dépenses est arrêté pour 14 396 € HT.

Monsieur Madi fait savoir que la commune de Vigny est éligible en 2021 au concours financier de l'Etat attribué sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le lancement de ces travaux de mise en sécurité à l'école ;
- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux correspondant à 45 % du montant de la dépense subventionnable HT, soit une subvention de 6 748,70 € ;
- **S'engage** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et le taux réellement attribué ;
- S'engage à inscrire les dépenses et recettes liées à cette opération dans la comptabilité et dans le budget primitif communal ;
- **Autorise** le Maire à effectuer la demande de subvention permettant le financement de l'opération.

<u>Parc locatif – Attribution du logement de la Poste – 1 Bis Rue du Général Leclerc Délibération 202 04 04</u> (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Madame Stéphanie Lourtil, Adjointe au Maire, fait état au Conseil Municipal de la demande de logement de Madame Dos Santos.

L'appartement situé 1 Bis Rue du Général Leclerc étant vacant, son dossier remplissant toutes les conditions d'attribution a été retenu par la commission Parc Locatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à passer un bail de 3 ans renouvelable avec Madame Dos Santos ;
- **Fixe** le loyer mensuel à 1 050 €, révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) ;
- Appelle un acompte mensuel de charges locatives de 50 €;
- **Demande** à la locataire un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer ou 1 050 €.

La gestion locative sera confiée à l'agence «Loca'Rythm », qui procédera à la révision annuelle du loyer.

<u>Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin – Modification du nombre de délégués</u>

Délibération 202 04 05 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le SIERC demande aux communes de modifier le nombre de délégués de quatre à deux représentants.

Les délégués initialement nommés étaient :

- Messieurs Patrick Madi et Jean-Pierre Guillemot, en tant que titulaires ;
- Monsieur Robert de Kervéguen et Madame Stéphanie Lourtil en tant que suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose de nommer :

- . Monsieur Jean-Pierre Guillemot en tant que délégué titulaire
- . Monsieur Patrick Madi suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.